

**DELIBERATION**  
**REUNION DU 14 MARS 2008**

Convocation du 10 mars 2008

Affichage du 20 mars 2008

L'an deux mil huit, le 14 mars, à 20 h 45, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Janine CHEUL, Thierry BOUYER, Serge DROIT, Xavier JACOT, Fabrice TANTY, François HARDY, Olivier DELORME, Sandrine ANEST, Guy BOUAZIZ, Sandrine CHANDELIER, Claudie PICHOT, Alain BOUTIN, Marine GUIBERT-DAVAL, Chantal BERNIER.

Monsieur Jean-Claude LE BERRE était absent excusé (procuration à Alain BOUTIN).

La séance a été ouverte sous la présidence de Pascale WATSON, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, et a déclaré installer Mesdames et Messieurs CHEUL, BOUYER, DROIT, JACOT, TANTY, HARDY, DELORME, ANEST, BOUAZIZ, CHANDELIER, PICHOT, BOUTIN, GUIBERT-DAVAL et BERNIER dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Claudie PICHOT, doyenne des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Sandrine ANEST.

### **ELECTION DU MAIRE**

#### **Premier tour de scrutin**

La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-5 du C.G.C.T.

Chaque conseiller municipal a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15	
A déduire : bulletins litigieux énumérés		
aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
<b>Ont obtenu : Madame Chantal BERNIER</b>	<b>14</b>	<b>QUATORZE VOIX</b>
<b>  Monsieur Fabrice TANTY</b>	<b>1</b>	<b>UNE VOIX</b>

**Madame Chantal BERNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.**

Le Maire remercie le conseil de sa confiance, et adresse également ses remerciements à Pascale WATSON pour le travail accompli sur la commune, au cours des sept années précédentes.

Le Maire demande ensuite au conseil l'autorisation d'inverser deux points à l'ordre du jour : procéder à l'élection des membres des commissions municipales, puis à l'élection des délégués dans les différents établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.). Le conseil donne son accord.

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. Ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Elle propose donc la création de quatre postes d'adjoints, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, élue maire, à l'élection du premier adjoint.

### **ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

C. BERNIER précise que le premier adjoint bénéficie d'une délégation générale ; il peut remplacer le maire en toutes circonstances. Il sera chargé également, plus particulièrement, des travaux et de l'urbanisme.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15	
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
<b>A obtenu : Monsieur Alain BOUTIN</b>	<b>15</b>	<b>QUINZE VOIX</b>

**Monsieur Alain BOUTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

### **ELECTION DU SECOND ADJOINT**

Le second adjoint sera plus particulièrement chargé des affaires relatives à la communication.

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15	
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
<b>A obtenu : Monsieur Fabrice TANTY</b>	<b>15</b>	<b>QUINZE VOIX</b>

**Monsieur Fabrice TANTY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second adjoint et a été immédiatement installé.**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

### **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

Le troisième adjoint sera plus particulièrement chargé des affaires ayant trait à la Communauté de Communes.

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15	
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
<b>A obtenu : Madame Claudie PICHOT</b>	<b>15</b>	<b>QUINZE VOIX</b>

**Madame Claudie PICHOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

### **ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT**

Le quatrième adjoint sera plus particulièrement en charge des affaires sociales.

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15	
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14	
Majorité absolue	8	
<b>Ont obtenu : Madame Janine CHEUL</b>	<b>8</b>	<b>HUIT VOIX</b>
<b>Monsieur Thierry BOUYER</b>	<b>6</b>	<b>SIX VOIX</b>

**Madame Janine CHEUL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième adjoint et a été immédiatement installée.**

## **INDEMNITES DES ELUS**

### **Indemnité du maire**

Le maire rappelle que dans les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité est fixée automatiquement au maximum, soit 31 % de l'indice brut 1015 (soit environ 1.159 euros au 1<sup>er</sup> mars 2008). Elle ajoute que pour exercer son mandat électoral, elle peut légalement disposer d'un crédit d'heures octroyé par son employeur, s'élevant à 105 heures par trimestre, ce qui correspond à une journée par semaine. Ces heures ne sont évidemment pas rémunérées. Elle souhaite donc percevoir l'indemnité dans sa totalité, et s'engage à revoir cette question d'ici un an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que l'indemnité du maire reste fixée au maximum.

### **Indemnité des adjoints**

Le maire expose que les adjoints bénéficiant d'une délégation peuvent se voir allouer une indemnité maximale s'élevant à 8,25 % de l'indice brut 1015 (pour les communes dont la strate de population est comprise entre 500 et 999 habitants). Elle propose de verser aux adjoints élus une indemnité à hauteur de 5 %, également révisable au bout d'un an. Elle ajoute que les actions ponctuelles des conseillers pourraient être indemnisées, ainsi que les frais de déplacements. Elle demande l'avis des conseillers.

Mme CHANDELIER expose qu'il est difficile de voter pour une indemnité réduite. Il faudrait demander l'avis des personnes concernées. Certaines d'entre elles vont peut être également empiéter sur leur vie professionnelle, donc sur leurs revenus.

Le conseil donne son accord pour le versement aux adjoints d'une indemnité à hauteur de 5 % de l'indice brut 1015.

## **COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Le Maire expose qu'il n'est pas requis un nombre minimal de conseillers pour les commissions.

Les membres nommés sont les suivants :

### **Commission des Finances**

Sandrine ANEST, Marine GUIBERT-DAVAL, Guy BOUAZIZ, Thierry BOUYER, Alain BOUTIN, Fabrice TANTY.

### **Commission des Travaux**

Guy BOUAZIZ, Alain BOUTIN, Thierry BOUYER, Xavier JACOT, Jean-Claude LE BERRE, Fabrice TANTY.

### **Commission Cadre de vie**

Sur proposition du maire, tous les conseillers sont nommés dans cette commission, avec des travaux à effectuer en sous-groupe.

### **Commission Environnement**

Janine CHEUL, Olivier DELORME, Serge DROIT, Xavier JACOT, Claudie PICHOT.

Trois personnes hors conseil seront contactées pour intégrer également cette commission. Michèle BARTHELEMY, présente dans l'assistance, donne d'ores et déjà son accord.

### **Commission Fêtes et Animations**

Sur proposition du maire, tous les conseillers sont nommés dans cette commission, avec des travaux à effectuer en sous-groupe.

### **Commission Communication**

Le maire expose que cette commission travaille sur la rédaction du bulletin, et sur l'enrichissement à terme du site internet.

Alain BOUTIN, Sandrine CHANDELIER, François HARDY, Claudie PICHOT, Fabrice TANTY.

Jean-Claude FOUQUET sera contacté pour connaître son désir de continuer à participer à ces travaux.

### **Commission Appel d'offres**

Le maire précise que les réunions se déroulent en journée pour cette commission.

Guy BOUAZIZ, Alain BOUTIN et Jean-Claude LE BERRE sont nommés membres titulaires. Thierry BOUYER, Serge DROIT et Xavier JACOT sont nommés membres suppléants.

### **Mission Sécurité**

Claudie PICHOT et François HARDY.

### **Correspondant Environnement**

Xavier JACOT

### **Correspondant Défense**

Serge DROIT

## **C.C.A.S.**

Sandrine ANEST, Janine CHEUL, Serge DROIT et Xavier JACOT.

Quatre personnes extérieures au conseil seront sollicitées pour intégrer le C.C.A.S. Michèle BARTHELEMY et Jean-Jacques CHEVE, présents dans l'assistance, donnent d'ores et déjà leur accord.

## **ELECTION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I.)**

Il est procédé à l'élection des délégués auprès des E.P.C.I. mentionnés ci-dessous :

### **Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique**

Membres titulaires : Chantal BERNIER, Marine GUIBERT, Jean-Claude LEBERRE, Fabrice TANTY.

### **Syndicat du Centre de Changé**

Membre titulaires : Marine GUIBERT et Claudie PICHOT.

Membres suppléants : Sandrine ANEST et Janine CHEUL.

### **Symvani**

Il est précisé que les réunions de ce syndicat se déroulent en journée.

Membres titulaires : Alain BOUTIN, Jean-Claude LE BERRE.

Membres suppléants : Thierry BOUYER, Xavier JACOT.

### **Syndicat de Pompage de la région de Soulaire**

Membres titulaires : François HARDY, Jean-Claude LEBERRE.

Membre suppléant : Alain BOUTIN.

### **Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir (S.D.E. 28)**

Les réunions ont également lieu en cours de journée pour ce syndicat.

Membre titulaire : Claudie PICHOT.

Membre suppléant : Sandrine ANEST.

### **Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement et le Développement du Pays Chartrain (S.I.P.A.C.)**

Membre titulaire : Chantal BERNIER

Membre suppléant : Xavier JACOT

### **Syndicat des Gymnases du Collège de Maintenon**

Membre titulaire : Claudie PICHOT

Membre suppléant : Serge DROIT

### **Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon (C.C.T.V.M.)**

Membres titulaires : Chantal BERNIER, Janine CHEUL, Olivier DELORME, Claudie PICHOT.

Membres suppléants : Thierry BOUYER, Fabrice TANTY.

### **Commission Evaluation de tranfert de Charges**

Fabrice TANTY

## **Tour de Tapis**

S. CHANDELIER : demande quand auront lieu les premières réunions. Evoque des activités telles que randonnées V.T.V., tournois de tarots... C. BERNIER répond que ces activités ne dépendent pas de la commune, mais sont à pratiquer dans le cadre d'associations. En revanche, la municipalité aidera le Comité des Fêtes à redémarrer.

J. CHEUL : demande s'il est envisagé de changer les heures d'ouverture de mairie. C. BERNIER répond que la réflexion est en cours, mais cela ne sera pas mis en pratique immédiatement, plutôt au moment de la rentrée de septembre.

C. PICHOT : souhaite remercier P. WATSON, présente dans l'assemblée, pour l'élagage des arbres de l'avenue des Bruyères. Elle rappelle que cette opération est effectuée tous les trois ans.

F. TANTY : évoque la crainte d'une fermeture de classe au niveau du regroupement pédagogique. Les parents d'élèves et les élus sont invités à se mobiliser les jeudis 27 mars et 3 avril. Les horaires ne sont pas encore fixés.

La séance est levée à 22 heures 30.